

La proposition du CCFD

Améliorer la transparence et le contrôle parlementaire sur la politique étrangère

La relation de la France avec l’Afrique doit cesser d’être la chasse gardée du président de la République. La politique de la France au sein du FMI et de la Banque mondiale ne doit plus rester la prérogative du ministère des Finances. Les représentants du peuple doivent assurer un contrôle accru de l’action internationale de la France, en créant une délégation parlementaire aux négociations et à la coopération internationales et en instituer un débat parlementaire annuel sur les politiques de développement.

Analyse des propositions des partis

PCF

Le programme du PCF parle de développer « *en tous domaines une logique d’intervention citoyenne directe et permanente, une véritable démocratie participative. La logique des institutions sera celle de la prépondérance du législatif sur l’exécutif. Le rôle de l’Assemblée nationale sera revalorisé et assorti de moyens effectifs de contrôle sur l’exécutif.* »

Marie-George Buffet fait de la « *démocratisation de notre société* » une de ses priorités, affirmant que « *le Parlement assumera un rôle de contrôle et de décision afin de mettre un terme aux pratiques obscures du “domaine réservé”.* »

Commentaire

Le PCF s’engage nettement en faveur d’un contrôle parlementaire accru sur les domaines traditionnellement du ressort du président de la République (le « domaine réservé »), dont la politique étrangère. Toutefois, le programme manque de propositions concrètes en la matière.

Verts

Le programme des Verts assure que « *Le “domaine réservé” du Président de la République sera supprimé. Une délégation parlementaire à la coopération solidaire et à la mondialisation sera créée. Elle contrôlera la coopération bilatérale, européenne et rédigera un rapport annuel communiqué au Parlement et rendu public* ». Il propose également « *un rapport annuel au Parlement sur la coopération*

militaire » et « l'instauration d'un vote du Parlement préalable à toute intervention militaire à l'étranger ».

Commentaire

Les Verts reprennent pratiquement notre proposition et donnent des pistes pour alimenter le débat parlementaire que nous appelons de nos vœux. Ils vont même plus loin avec le vote préalable à toute intervention militaire.

PS

Le programme du PS affirme que « *le pouvoir du Parlement sera renforcé. Le Parlement sera mieux associé à l'élaboration de la politique étrangère et de défense ainsi qu'à la conduite des négociations commerciales internationales et au contrôle des institutions financières internationales.* »

Ségolène Royal reprend l'idée de « *revaloriser le rôle du Parlement* » dans ses 100 propositions. Elle va plus loin dans sa réponse du 7 février au CCFD : « *je retiens votre proposition de mettre en place une délégation parlementaire aux négociations et à la coopération internationales. Cette délégation permettra non seulement de mettre en débat les grandes orientations de la politique de coopération, elle devra aussi contribuer à clarifier les rôles des différents acteurs engagés dans la coopération : services publics, collectivités locales, entreprises et ONG* ».

Dans ce même courrier, elle propose « *qu'un débat à l'Assemblée nationale soit obligatoire en cas d'intervention armée dans un conflit sur le continent africain* » et que « *nos accords de coopération, et notamment nos accords de défense et de coopération militaire soient réexaminés par le Parlement* ».

Commentaire

Dans son programme, le PS promet que le parlement sera mieux associé à l'élaboration de la politique étrangère, mais il est plus allusif sur le contrôle de cette politique (mieux détaillé dans un document annexe préparé par la Commission mondialisation du PS). Ségolène Royal va beaucoup plus loin dans son courrier à Jean-Marie Fardeau, reprenant mot pour mot notre proposition et allant même au-delà dans le rôle dévolu au parlement en matière de coopération militaire.

UDF

L'avant-projet de l'UDF veut « *rétablir le Parlement, lieu de débat et de contrôle indispensable* ». Il affirme que « *le principe d'un 'domaine réservé' est d'un autre âge. Il est certes légitime que le Président ait un rôle d'impulsion et assume, en cette matière, une responsabilité majeure en raison de son élection. Mais la politique étrangère ne saurait être interdite à ceux qui représentent aussi le peuple. Aussi,*

nous souhaitons que, chaque année, un discours sur l'état du monde soit prononcé par le Président et donne lieu à un débat et, le cas échéant, au vote d'une résolution exprimant les orientations du Parlement ».

Commentaire

L'UDF montre son souci d'un rôle accru de contrôle du parlement sur l'action internationale de la France et propose un débat annuel, voire un vote à ce propos. Toutefois, aucune proposition n'est formulée en termes institutionnels pour assurer que ce contrôle soit exercé de façon continue tout au long de l'année.

UMP

Le programme de l'UMP affirme que « *le Parlement aura les moyens de contrôler le fonctionnement de l'administration, la maîtrise des dépenses publiques, la pertinence des politiques publiques (...). [Il] sera davantage associé à la détermination des politiques européenne, étrangère et de défense de la France* ».

Dans son discours de Cotonou le 19 mai 2006, Nicolas Sarkozy parle de « *ne pas nous contenter de la seule personnalisation de nos relations.* »

Commentaire

L'UMP parle d'associer le parlement à l'élaboration de la politique étrangère et de soumettre les prolongations d'opérations militaires à un vote du parlement. Toutefois, rien ne garantit la fin du domaine réservé. Enfin, aucune précision n'est apportée sur les modalités institutionnelles du contrôle parlementaire, hormis en facilitant la création de commissions d'enquête.
